



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montagne

Question écrite n° 13718

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'irrigation de montagne. L'irrigation est un facteur de maintien de productions à forte valeur ajoutée. Aussi il est nécessaire de développer une stratégie globale permettant de faire prendre en compte les attentes et les spécificités en matière d'irrigation en zone méditerranéenne de montagne. Les aides doivent être réorientées vers l'équipement de petits périmètres d'irrigation, avec petits barrages ou retenues collinaires. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions sur ce sujet. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation de la pêche et des affaires rurales a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant l'irrigation en zone méditerranéenne de montagne. Les contrats de plan Etat-régions traduisent notamment la volonté d'ancrer l'agriculture au territoire. Celle-ci ne peut se concevoir que si l'agriculture dispose effectivement des moyens d'exister dans un territoire donné. La maîtrise de l'eau étant une condition primordiale au maintien de l'agriculture dans les régions subissant l'influence du climat méditerranéen, les contrats de plan Etat-régions ont prévu d'aider à la réalisation ou à la modernisation des réseaux d'irrigation. Ainsi, pour la région Provence - Alpes-Côte d'Azur, une somme de 95,5 millions de francs, soit 14,5 millions d'euros, est inscrite sur le chapitre 61.44, article 10 de l'Etat, pour la mesure « amélioration de l'eau et mesures foncières ». Pour la région Languedoc-Roussillon, l'action intitulée « gérer la ressource en eau et optimiser l'irrigation » mobilise une somme de 300 millions de francs, soit 45 millions d'euros, sur le chapitre 61.44, article 10 de l'Etat. L'aide publique trouve sa justification sous le triple point de vue de l'économie, de l'aménagement du territoire et du maintien de l'emploi agricole.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13718

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1716

Réponse publiée le : 28 juillet 2003, page 6007